



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Ségur de la santé

Question au Gouvernement n° 3212

Texte de la question

SÉGUR DE LA SANTÉ

M. le président. La parole est à M. Alain Bruneel.

M. Alain Bruneel. Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, les soignants ont eu de l'espoir au début de la crise du covid-19, lorsque le Président de la République a déclaré que la santé n'a pas de prix, et qu'il souhaitait décliner un grand plan massif d'investissement pour l'hôpital. Les soignants étaient alors des « héros » selon les termes du Président de la République, des « génies » selon vos propres mots, monsieur le ministre.

Entretemps est né le Ségur de la santé, énième consultation avec les soignants. Puis est arrivé le 14 juillet, avec son décorum joliment posé pour les professionnels qui étaient en première ligne, dont les soignants : le défilé, le Grand Palais, la place de la Concorde, les médailles et une Marseillaise entonnée à l'unisson.

Le même jour, à Paris et ailleurs en France, des milliers de soignants ont manifesté pour exprimer leur déception face aux accords du Ségur. Car aujourd'hui, force est de constater que le Ségur n'a pas fière allure et rime avec demi-mesures. (*« Oh ! » sur les bancs du groupe LaREM.*) On pourrait aussi dire « deux poids, deux Ségur » car il n'est pas à la hauteur des attentes exprimées par une majorité des soignants.

Si les augmentations de salaires vont certes améliorer l'ordinaire, les calculs sont vite faits : les 183 euros prévus permettent juste de rattraper la perte de pouvoir d'achat accumulée depuis 2010 du fait du blocage des salaires dans la fonction publique. Je rappellerai que ces augmentations ont été arrachées de haute lutte, de mobilisations en mobilisations, par les soignants dans la rue depuis de nombreux mois.

Les personnels hospitaliers ne sont pas des marchands de tapis, ils demandent 300 euros par mois : ce n'est pas de l'aumône mais une revalorisation légitime. Ils revendiquent l'arrêt des plans de retour à l'équilibre financier, la réouverture de lits pour les patients et demandent à être plus nombreux pour ne pas être épuisés au travail. Monsieur le ministre, ces revendications n'ont toujours pas trouvé de réponse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et plusieurs bancs du groupe SOC.*)

Une députée du groupe LaRem . Et surtout pas avec vous !

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Monsieur Bruneel, votre question comporte quelques contre-vérités. Je voudrais y revenir, calmement. Tout d'abord, je crois que vous n'étiez pas présent place de la Concorde le 14 juillet...

M. Pierre Cordier et M. Patrick Hetzel . Il n'était pas invité !

M. Olivier Véran. ...ni au Grand Palais la veille au soir, lorsque j'avais invité 800 soignants investis dans le combat contre le covid-19 et dont certains avaient perdu des membres de leur famille. Je peux vous dire que, sur place, l'émotion était palpable, tout au long de la soirée et tout au long de la belle cérémonie du 14 juillet, et que personne n'a remis en question l'intérêt majeur, pour la nation, de rendre ainsi hommage à ces soignants. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)* J'en garderai un souvenir à vie.

Vous parlez ensuite de la revalorisation des salaires des soignants. Lisez donc la totalité des accords, dont vous dites qu'ils sont rejetés par une majorité d'entre eux. Monsieur Bruneel, en tant que député communiste, les accords salariaux avec les syndicats, cela vous parle !

Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas. Il a oublié !

M. Pierre Cordier. Communistes et socialistes, vous vous entendiez bien, avant...

M. Olivier Véran, ministre. Vous savez ce qu'est un accord majoritaire ! Dès lors que l'UNSA, la CFDT et Force ouvrière signent un accord, celui-ci devient majoritaire. Je sais que vous respectez le dialogue social, faites-le donc aussi lorsque nous en sommes à l'origine ! *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas. Eh oui !

M. Olivier Véran, ministre. Vous avez cité la première des trois mesures de revalorisation prévues par cet accord salarial, l'augmentation de 183 euros net qui concernera tout le monde, de l'électricien à la sage-femme en passant par l'infirmière, l'aide-soignante ou encore l'agent de service hospitalier, soit 1,5 million de professionnels à l'hôpital.

Or il existe une deuxième ligne de revalorisation, à propos de ce qu'on appelle le travail sur les grilles indiciaires : 35 euros net de plus en moyenne par mois pour tous les soignants et professionnels de la filière médico-technique. La somme atteint ainsi déjà près de 220 euros. Ajoutez-y la troisième ligne, qui concerne l'engagement collectif, et vous arrivez presque aux 300 euros que vous avez mentionnés.

Enfin, si vous prenez en compte la quatrième ligne, qui prévoit la majoration de 50 % de cinq heures supplémentaires par semaine, pour toute infirmière qui souhaiterait en faire, vous explosez les 300 euros : on atteint alors 450, voire 500 euros ! C'est la plus forte revalorisation de salaires qui ait été décidée. Personne ne dira que c'est trop, tout le monde dira que c'est juste. Reconnaissez-le au moins ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

M. Pierre Cordier. C'est pour rattraper le retard de Mme Buzyn !

M. le président. La parole est à M. Alain Bruneel.

M. Alain Bruneel. L'émotion du 14 juillet, permettez-moi de la partager. Elle a été ressentie bien avant cette date dans les hôpitaux, elle a été vécue par les citoyens qui, dans les quartiers, ont applaudi les soignants, ces « génies » comme vous les avez appelés. Vous dites que l'augmentation est de 300 euros mais dans ce cas, pourquoi ne figure-t-elle pas sur les feuilles de salaires ? Pourquoi avez-vous préféré la décortiquer ainsi ? Vous ne vous donnez pas les moyens...

M. le président. Merci, monsieur le député.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bruneel](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3212

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [16 juillet 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [16 juillet 2020](#)